

Livre du Ciel, Tome 21, daté du 18 avril 1927
La résurrection de mon Humanité a donné aux créatures le droit de ressusciter.
La différence entre celui qui agit dans et en dehors de la Divine Volonté.



Je suivais la Divine Volonté dans l'acte de Résurrection glorieuse et triomphante de Jésus d'entre les morts Mon aimable Jésus, se manifesta en moi et me dit : Ma fille, la résurrection de mon Humanité a donné le droit, à toutes les créatures de ressusciter pour la gloire et la béatitude éternelle non seulement dans leur âme, mais dans leur corps. Le péché leur avait enlevé ce droit. Mon Humanité, par sa résurrection, le leur a rendu. Mon Humanité contenait en elle-même le germe de la résurrection pour tous. C'est en vertu de cette semence que chacun a reçu le bienfait de pouvoir ressusciter des morts. Celui qui accomplit le premier acte doit avoir en lui la vertu : de pouvoir enclorre en lui-même tous les autres actes que doivent accomplir les autres créatures. A partir de ce premier acte les autres doivent pouvoir l'imiter et l'accomplir à leur tour. Quel bien mon Humanité n'a-t-elle pas apporté en donnant à chacun le droit de ressusciter ! En se retirant de ma Volonté, l'homme avait tout perdu. Il avait brisé le lien qui le rattachait à Dieu et abandonné tous les droits aux bienfaits de son Créateur. Mon humanité, par sa Résurrection, a rétabli ce lien d'unité et rétabli dans ses droits à la résurrection. C'est à mon Humanité qu'appartiennent la gloire, l'honneur et la béatitude. Si je n'étais pas ressuscité, personne n'aurait pu ressusciter. C'est avec ce premier acte qu'est venue la succession des actes, qui sont semblables au premier. Vois quelle est la puissance d'un premier acte : ma Mère a accompli le premier acte de ma conception. Pour me concevoir, moi, le Verbe éternel, elle a pris en elle tous les actes des créatures pour les offrir à Dieu de telle sorte qu'elle a pu dire à son Créateur : « Je suis celle qui vous aime, vous adore, et satisfait pour toutes les créatures. » Trouvant ainsi toutes les créatures en ma Mère, et bien que ma conception fût unique, j'ai pu ainsi devenir la vie de chaque créature. Ainsi, ma fille, en faisant les premiers actes dans ma Volonté, les autres créatures reçoivent le droit d'y entrer et de répéter tes actes pour en recevoir les mêmes effets. Combien il est nécessaire que le premier acte soit accompli, même par un seul, que la porte soit ouverte et que soit préparé ce qui doit servir de modèle pour donner vie à cet acte ! Lorsque le premier est accompli, il est plus facile pour les autres de l'imiter. C'est la même chose dans le monde : celui qui fabrique le premier objet doit travailler plus fort, faire plus de sacrifices, préparer tous les matériaux nécessaires et faire de nombreux essais. Lorsqu'il est fait, non seulement les autres obtiennent ils le droit de l'imiter, mais il leur est beaucoup plus facile de le reproduire. Mais la gloire appartient à celui qui l'a fait le premier. Car sans ce premier acte, les autres n'auraient jamais vu le jour. Par conséquent, sois attentive en formant les premiers actes si tu veux que vienne le Royaume du divin Fiat et qu'il règne sur la terre. Me fusionnant dans la sainte et Divine Volonté, j'appelai alors tous les actes des créatures pour qu'ils ressuscitent en elle. Mon doux Jésus me dit : Ma fille, quelle grande différence il y a entre l'acte accompli dans ma Volonté ou l'acte accompli en dehors d'elle, même si cet acte est bon. *Dans le premier, coule la vie divine : Cette vie remplit le ciel et la terre et cet acte reçoit la valeur d'une vie divine. *Dans le second, c'est une vie humaine qui coule. Elle est limitée, restreinte souvent sa valeur disparaît une fois que l'acte est terminé. S'il existe une valeur dans cet acte, elle est humaine et périssable.

Luisa Piccarreta

Petite fille de la Divine Volonté